Annexe 1

Guide d'utilisation plate-forme dématérialisée – **Demande**

Cette téléprocédure est obligatoire, pour les demandes de subventions :

- DETR
- FNADT
- DSIL

ATTENTION:

Ne déposez qu'un seul dossier par projet, en ne sollicitant qu'une subvention.

Les services de la Préfecture orienteront votre dossier en fonction des priorités et des instructions en la matière.

RAPPELS:

- Seuls les dossiers complets pour des projets prêts à commencer doivent être télétransmis.
- L'opération ne doit pas avoir débutée avant l'accusé de réception du dossier complet.
- Aucun dossier accepté sous format papier.

Date limite de l'appel à projet : 31 décembre N-1 à minuit

Attention, les dossiers déposés au-delà de cette date seront reportés en N + 2 (horodatage)

Déposer une demande de subvention

Lien Internet pour déposer un dossier : www.jura.gouv.fr

Rubriques : « Services de l'État » Puis « Etat et Collectivités »

Puis « Subventions »

Puis « Déposer une demande de subvention »

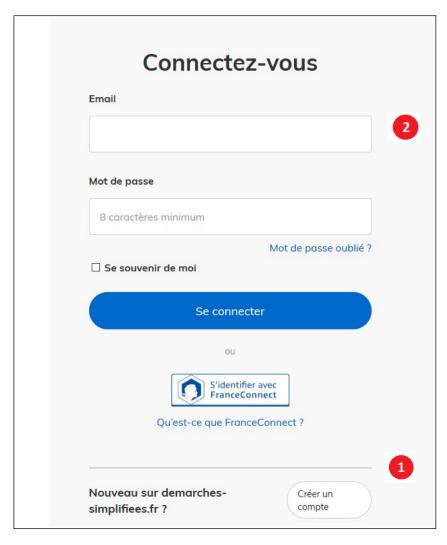
La page-ci-dessous vous propose de vous connecter avec un identifiant et un mot de passe :

> Si vous n'avez jamais déposé de dossier via la plate-forme, créez un compte.



> Si vous avez déjà déposé un dossier via la plate-forme, utilisez vos identifiants.







L'adresse électronique que vous renseignez recevra les notifications de la plate-forme (accusé réception, demande de compléments, attestation de dossier complet, ...)

Choisissez l'adresse de la personne en charge du dossier ou une adresse fonctionnelle consultable par plusieurs personnes.

Attention : les courriels de la plate-forme peuvent être redirigés en courriel indésirable



Une fois connecté, saisissez votre n° SIRET puis cliquer sur





Sur la page suivante : - cochez la case en bas de page, - puis passez à l'épate suivante

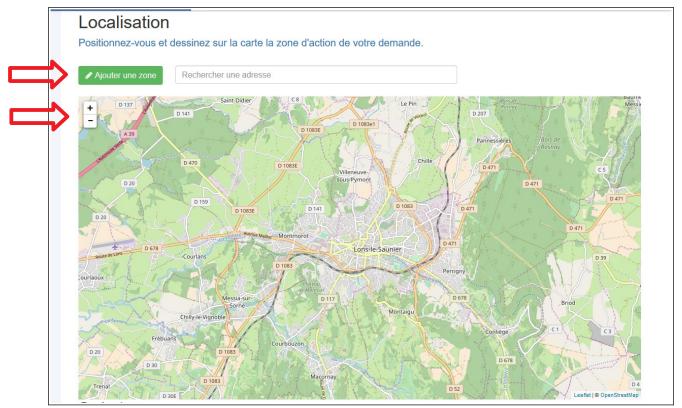
autorise les décideurs publics à vérifier les informations de mon organisation auprès des administrations concernées. Ces informations resteront strictement confidentielles.



Page localisation

Cette étape est <u>facultative</u>. Vous pouvez cliquer directement sur « Etape suivante » en bas de page.

Ou bien, vous pouvez localiser votre projet, et obtenir l'identification cadastrale, en cliquant sur la case « ajoutez une zone » et en entourant la zone concernée :



Vous pouvez zoomer sur la carte à l'aide du bloc :



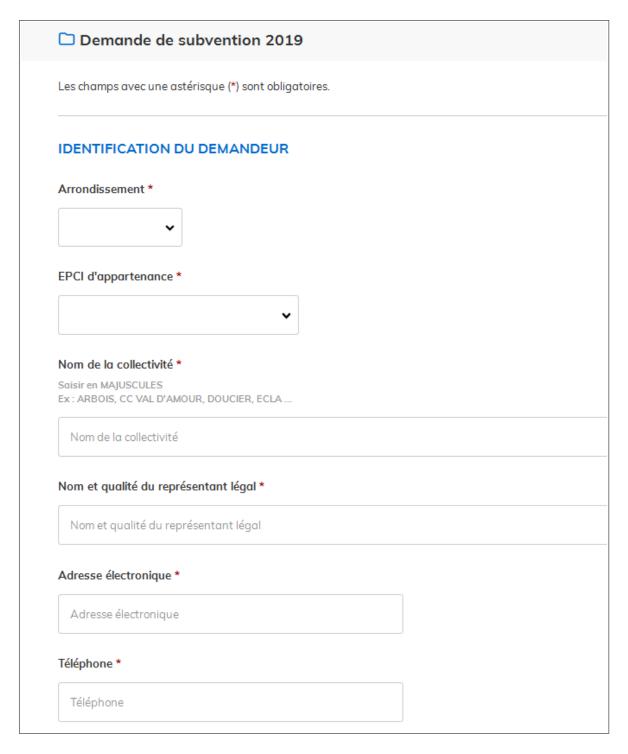
Vous pouvez recentrer la carte, en cliquant-glissant avec la souris sur la carte :





Sur la page suivante, saisissez les champs du formulaire :

Les champs avec une astérisque (*) sont obligatoires pour transmettre votre demande.

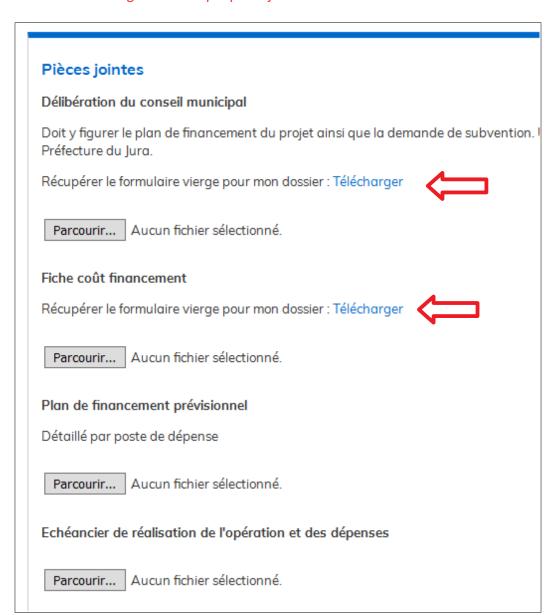




Puis, insérez les pièces jointes à votre dossier :

Pour une instruction rapide de votre dossier, il est fortement recommandé d'utiliser les modèles mis à disposition par la préfecture.

Ainsi, pour certaines rubriques, le fichier doit être téléchargé et enregistré, puis complété avant d'être intégré en tant que pièce jointe.



1. Préparez vos pièces jointes :



- Nommez distinctement vos fichiers.
- Regroupez vos fichiers. Il ne peut y avoir qu'une seule pièce jointe par rubrique.

2. Erreur dans la sélection de la pièce jointe :

- Vous pouvez substituer une pièce jointe par une autre.
- En revanche, si vous avez rempli inutilement une rubrique de PJ, vous ne pouvez plus la supprimer. Vous pouvez seulement la substituer.

(Voir ci-après : Compléter - Corriger un dossier)



A la fin de la saisie, vous pouvez choisir : - d'enregistrer votre brouillon,

- ou de soumettre votre dossier.



Enregistrer votre brouillon : permet de sauvegarder le dossier, sans le transmettre aux services de la préfecture.

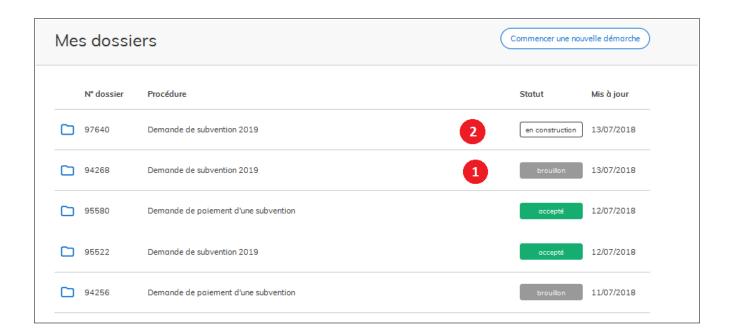
Après enregistrement de votre brouillon, vous recevez un courriel avec lien donnant accès à votre dossier.

Un dossier « brouillon » peut encore être complété - corrigé.

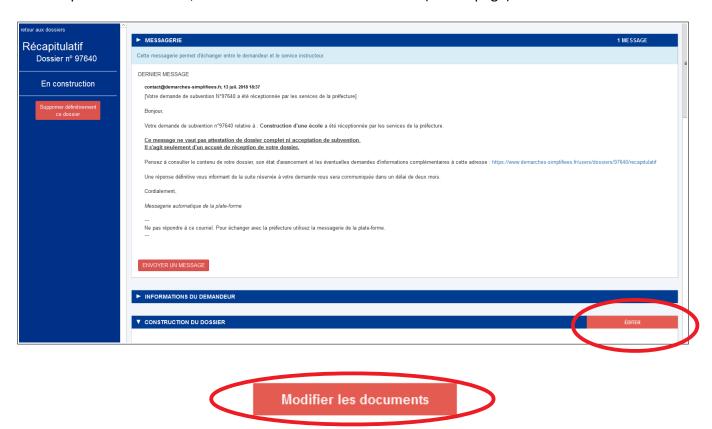
Soumettre votre dossier : permet de transmettre votre dossier aux services de la préfecture. Après soumission de votre dossier, vous recevez un accusé de réception automatique. Ce message ne vaut pas accusé de réception du dossier complet et ne vous permet pas de démarrer les travaux. Vous recevrez l'accusé de réception de dossier complet, après instruction de votre dossier.

(Voir ci-après : Messages)

Compléter - Corriger un dossier



- En cliquant sur le dossier, vous pouvez compléter corriger un dossier au stade « brouillon ».
- Vous pouvez également compléter corriger un dossier au stade « en construction » : Cliquez sur le dossier puis sur « Éditer » ; ou sur « Modifier les documents » (bas de page).



Rappel: si vous avez rempli inutilement la rubrique d'une pièce jointe, vous ne pouvez plus la supprimer. Vous pouvez seulement la substituer.

Suivi du dossier

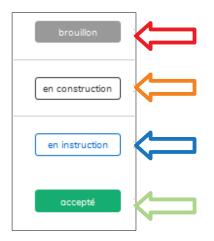
La plate-forme met à la disposition des utilisateurs (porteurs de projet, services instructeurs et services consultés pour avis) une messagerie unique. Elle vous permettra d'échanger avec les services de la préfecture / sous-préfecture. Vous l'utiliserez pour suivre votre dossier.

Par la messagerie, vous serez informez des pièces manquantes, de la complétude de votre dossier (vous permettant de démarrer les travaux), de l'acceptation ou du refus de votre dossier.

Aucun courrier ne sera transmis :

- Veillez à ce que les messages de la plate-forme ne soient pas considérés comme des spams.
- Pour réduire le risque de passer à coté d'un message, ne transmettez que des dossiers complets.
- A défaut, consultez régulièrement l'état d'avancement de vos dossiers.

Attention : la terminologie employée diffère de celle pratiquée habituellement

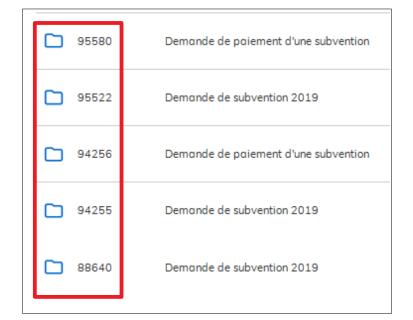


Dossier enregistré comme brouillon – **Non transmis** – Vous pouvez compléter - corriger le dossier – Vous n'avez pas accès à la messagerie.

Dossier soumis – **Transmis aux services instructeurs** – Vous pouvez compléter - corriger le dossier – Vous pouvez le supprimer – Vous avez accès à la messagerie.

Dossier **complet** – Vous pouvez démarrer les travaux – Vous ne pouvez plus compléter - corriger le dossier – Vous ne pouvez plus le supprimer – Vous avez accès à la messagerie.

Dossier **terminé**: **accepté**, **refusé ou classé sans suite** – Vous avez accès à la messagerie. Pour demander le paiement de votre subvention utiliserez la 2ème téléprocédure.



Attention:

Les dossiers ne sont pas classés en fonction de l'intitulé de vos projets, mais en fonction des dernières modifications (horodatage).

Il est donc recommandé de conserver le n° de dossier.

Comment envoyer un message?

Après avoir cliqué sur le dossier correspondant, la messagerie apparaît en haut de page. Seul le dernier message apparaît, alors que plusieurs messages ont pu être échangés : (dans l'exemple : 3 messages)



Cliquez sur « envoyer un message », au centre, pour visualiser le fil de la conversation :

ENVOYER UN MESSAGE

La page suivante s'affiche, vous permettant d'écrire aux services de la préfecture et joindre, le cas échéant, les pièces complémentaires demandées.



Comment supprimer un dossier ?

Une récente mise à jour (1.07.2018) a bloqué la suppression des dossiers au stade de « Brouillon ». Seuls les dossiers transmis peuvent être supprimés.

Une mise à jour (annoncée dans les prochains mois) devrait permettre de supprimer plus facilement les dossiers.

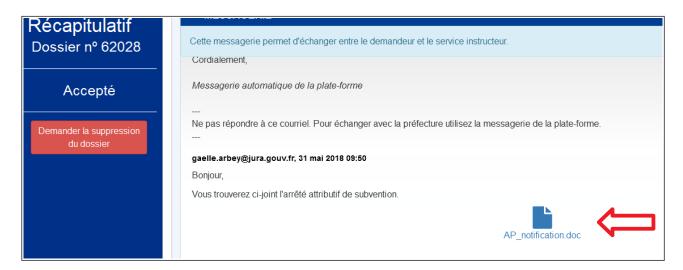
Trois possibilités:



(Voir ci-après : Messages)

Dans chacune de ces hypothèses, la décision correspondante sera disponible via la <u>messagerie de la plate-forme</u>.

Un courriel automatique vous aura préalablement invité à consulter la messagerie de la plate-forme.



(Voir ci-après : Messages)

Messages types générés par la plate-forme

Transmission du dossier – Dossier en construction

Objet : Votre demande de subvention N°--numéro du dossier-- a été réceptionnée

Bonjour,

Votre demande de subvention n°--numéro du dossier-- relative à : — intitulé du projet — a été réceptionnée par les services de la préfecture.

Ce message ne vaut pas attestation de dossier complet ni acceptation de subvention.

Il s'agit seulement d'un accusé de réception de votre dossier.

Pensez à consulter le contenu de votre dossier, son état d'avancement et les éventuelles demandes d'informations complémentaires à cette adresse : --lien dossier--

Une réponse définitive vous informant de la suite réservée à votre demande vous sera communiquée dans un délai de deux mois.

Cordialement,

Messagerie automatique de la plate-forme

Ne pas répondre à ce courriel. Pour échanger avec la préfecture utilisez la messagerie de la plateforme.

Passage en instruction

Objet : Votre dossier de demande de subvention nº --numéro du dossier-- est déclaré complet

Bonjour,

Après instruction, votre dossier n°--numéro du dossier-- relatif à : – intitulé du projet – est déclaré complet.

Ce message vaut attestation de dossier complet.

Cependant, il ne vaut pas acceptation de votre demande de subvention.

Conformément aux dispositions de l'article R2334-24 du code général des collectivités territoriales, vous êtes autorisés à commencer les travaux concernant cette opération.

La décision d'octroi ou de rejet vous sera notifiée dans les prochains mois.

Pensez à consulter le contenu de votre dossier, son état d'avancement et les éventuelles demandes d'informations complémentaires à cette adresse : --lien dossier--

Cordialement,

Messagerie automatique de la plate-forme

Ne pas répondre à ce courriel. Pour échanger avec la préfecture utilisez la messagerie de la plateforme.

Dossier terminé

Objet : Votre demande de subvention nº --numéro du dossier-- a été acceptée

Bonjour,

Votre demande de subvention n°--numéro du dossier-- relative à : --Intitulé du projet-- a été acceptée. Un arrêté attributif de subvention vous sera notifié dans les prochains jours via la plate-forme. Pensez à consulter votre messagerie pour télécharger l'arrêté et le courrier de notification à cette adresse : -- lien dossier--

Cordialement,

Messagerie automatique de la plate-forme

Ne pas répondre à ce courriel. Pour échanger avec la préfecture utilisez la messagerie de la plateforme.

Objet: Votre demande de subvention n° --numéro du dossier-- a été refusée

Bonjour,

Votre demande de subvention nº --numéro du dossier-- relatif à : – intitulé du projet – a été refusée. Le motif de refus est disponible à cette adresse : --lien dossier--

Cordialement,

Messagerie automatique de la plate-forme

Ne pas répondre à ce courriel. Pour échanger avec la préfecture utilisez la messagerie de la plateforme.

Objet: Votre demande de subvention nº --numéro du dossier-- a été classée sans suite

Bonjour,

Votre demande de subvention nº --numéro du dossier-- relative à : --Intitulé du projet-- a été classée sans suite.

Consultez le motif de classement sans suite à cette adresse : --lien dossier--

Cordialement,

Messagerie automatique de la plate-forme

Ne pas répondre à ce courriel. Pour échanger avec la préfecture utilisez la messagerie de la plateforme.
